

La Gazette des Comores

Paraît tous
les jours sauf
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

25^{ème} année - N°4872 - Jeudi 15 Mai 2025 - Prix : 200 Fc

ELECTIONS CONSULAIRES

Top départ pour la liste Nouvelle Opaco-Synaco



Ce mardi 13 mai, la nouvelle Organisation Patronale des Comores (OPACO) et le Syndicat National des Commerçants (SYNACO) ont organisé une conférence de presse aux fins d'annoncer officiellement leur engagement et leur participation aux élections consulaires qui se tiendront le 28 mai 2025. C'est le président sortant

Chamssoudine Ahmed patron des établissements Nassib qui est choisi par ces deux organisations pour conduire leur liste. Forts d'un bilan qu'elles estiment positif et une vision ambitieuse pour l'avenir, les deux organisations appellent les opérateurs économiques à se mobiliser et à soutenir leurs candidats.

LIRE PAGE 3

Visitez le site de La Gazette
www.lagazettedescomores.com

16 Dhulhadj 1446
Prières aux heures officielles
Du 11 au 15 Mai 2025

Lever du soleil:

06h 14mn

Coucher du soleil:

17h 51mn

Fadjr : 05h 03mn

Dhouhr : 12h 07mn

Ansr : 15h 06mn

Maghrib: 17h 54mn

Incha: 19h 08mn



VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE :

Abidina appelle à une mobilisation nationale

Après la fin du panel consacré aux violences basées sur le genre lors du séminaire gouvernemental 2025, Mahamoudou Abidina, secrétaire général du ministère de la promotion du Genre a lancé un appel urgent à une mobilisation collective contre ce fléau qui touche de nombreuses femmes et jeunes filles aux Comores. « Ce combat ne doit pas être l'affaire d'un seul ministère, mais de l'ensemble de la société ».



« Il ne s'agit pas d'un problème isolé, c'est une question qui touche toute la société, des institutions à la culture. Ce combat, il est le nôtre à tous », précise Mahamoudou, secrétaire général du ministère de la promotion du genre. Les statistiques récentes sur les violences basées sur le genre (VBG), publiées dans le bulletin du ministère pour 2024, font état de 722 cas enregistrés, dont 590 concernent des femmes et des filles de 11 à 17 ans, soit 82% des victimes. Si les chiffres montrent une légère baisse par rapport à l'année précédente, il reste un nombre trop élevé de victimes, surtout parmi les jeunes filles. « Ces chiffres

sont le reflet de violences profondes et souvent invisibles. Mais même si nous avons observé une baisse, chaque cas reste une tragédie pour les victimes », souligne-t-il.

Le secrétaire général insiste sur le rôle primordial de la sensibilisation. Pour lui, l'éducation et la sensibilisation dès l'école sont essentielles pour changer les mentalités et prévenir ces violences. « Il est

impératif de commencer dès l'école. La sensibilisation doit être un travail de fond, intégré dans tous les secteurs, pour que les jeunes générations grandissent avec la conviction qu'aucune forme de violence n'est acceptable. » Un autre point abordé concerne le manque de financement propre pour les actions anti VBG. Le gouvernement, selon lui, doit allouer un budget dédié à cette cause. « Bien que nous soyons

soutenus par des partenaires comme l'UNICEF et l'UNFPA, nous ne pouvons pas toujours attendre l'aide extérieure. Il nous faut un budget national pour mener nos actions efficacement et renforcer nos services. »

L'interview souligne également la nécessité de renforcer les structures communautaires telles que les services d'écoute, comités de veille, clubs de mères, clubs d'hommes et

d'adolescents, qui jouent un rôle clé dans la lutte contre ce fléau. Cependant, Mahamoudou Abidina rappelle que pour être vraiment efficaces, ces structures doivent être davantage soutenues par l'État. « Nous avons un tissu communautaire solide, mais il doit être mieux financé et renforcé pour lutter efficacement contre les violences. »

Pour lui, ce combat est d'abord un combat national, nécessitant l'engagement de tous : des chefs religieux, des autorités locales, des enseignants, des associations et des citoyens. Il insiste sur la nécessité d'une réponse collective pour éradiquer définitivement ce fléau. « Ce combat a été initié par le Président de la République, mais il doit devenir celui de tous. L'implication de chacun est essentielle, que ce soit les chefs religieux, les chefs de village ou les jeunes. Il est temps de s'unir pour mettre fin à ce fléau. » Et d'ajouter : « Ensemble, nous pouvons éradiquer ce fléau. Mais pour cela, il faut que chacun d'entre nous prenne ses responsabilités et agisse au quotidien », préconise Mahamoudou Abidina

Mohamed Ali Nasra

DÉCLARATION DU PATRIMOINE :

La Chambre anti-corruption s'active

Mise en place depuis juillet 2024, la Chambre anti-corruption fait face à un vaste chantier. Elle commence par les déclarations de patrimoine des hauts fonctionnaires des trois branches de l'État : le chef de l'État, les ministres, les députés ainsi que les directeurs généraux des entreprises publiques.

Aux Comores, la législation exige que les hauts responsables de l'État notamment les élus et les fonctionnaires occupant des postes sensibles déclarent

leur patrimoine, afin de promouvoir la transparence et de lutter contre la corruption. Cette obligation a été renforcée par la loi adoptée en 2010, qui institue la déclaration obligatoire de patrimoine pour certaines catégories de hauts responsables et prévoit des sanctions en cas de non-respect. Depuis la sortie du décret de promulgation de la loi, les nouveaux élus et les personnalités nommées à des fonctions élevées n'avaient jamais rempli leurs déclarations de patrimoine, malgré les exigences légales.

Mise en place en 2024, la

Chambre anti-corruption entend remédier à ces mauvaises pratiques en lançant une campagne de déclarations de patrimoine. « Nous avons été mis en place en 2025. Donc, c'est très récent. Mais entre-temps, nous nous sommes fixés deux objectifs prioritaires à court terme : la sensibilisation et les déclarations de patrimoine », a déclaré d'emblée Fahamoe Youssouf, présidente de la Chambre anti-corruption.

La création de la Chambre anti-corruption a été annoncée avec des critères stricts pour la nomination

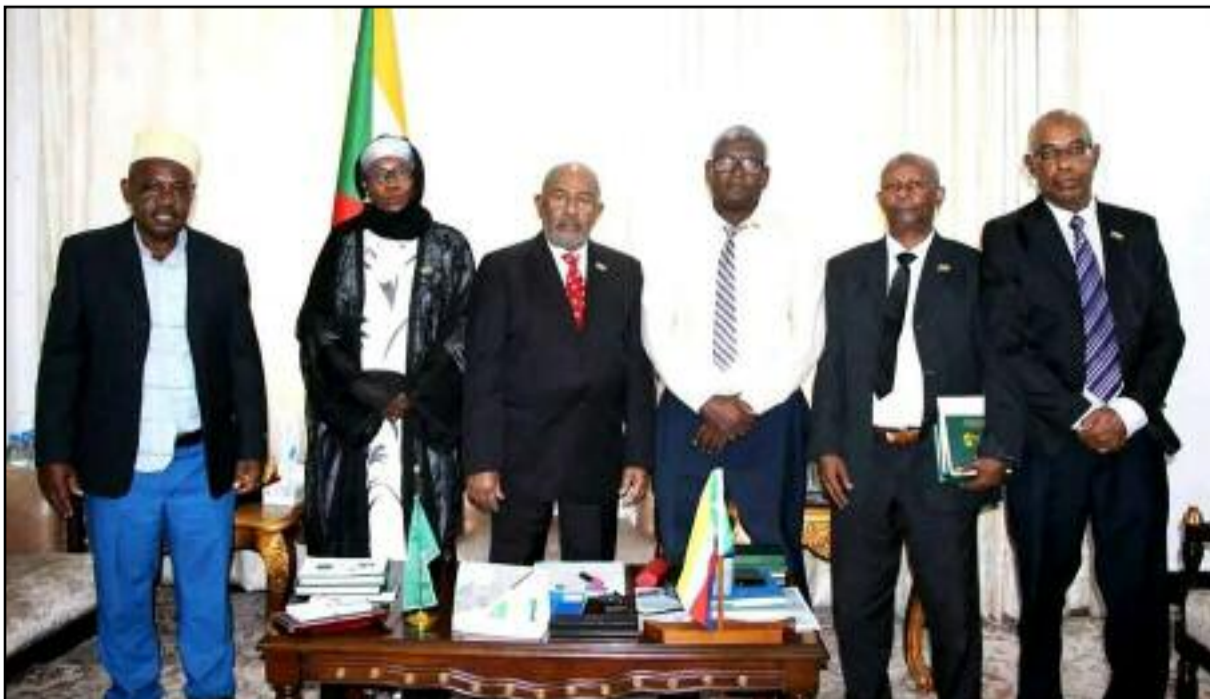
de ses membres, incluant une enquête de moralité et une déclaration de patrimoine préalable, ce qui donne le ton sur la volonté de cet organe de s'engager dans la lutte contre la corruption. « Depuis notre prise de fonction, nous avons travaillé activement et même soumis une note en Conseil pour élargir la liste des personnes concernées par la déclaration de patrimoine », a-t-elle précisé, avant d'ajouter : « Aujourd'hui, certaines personnes devraient déclarer leur patrimoine mais ne figurent pas dans le décret. C'est pourquoi nous collaborons avec le gouvernement pour intégrer ces profils et adopter un nouveau décret. »

Onze mois après sa mise en place, la Chambre anti-corruption a été reçue officiellement par le président Azali Assoumani, le 8 mai dernier. La présidente de la Chambre a informé le chef de l'État des actions menées depuis sa création, le 13 juillet, jusqu'au 30 avril 2025, ainsi que des actions envisagées pour les cinq prochaines années. Ils ont également dressé un bilan des évaluations réalisées par les partenaires au développement sur les progrès accomplis dans le cadre de l'opérationnalisation de la Chambre.

« Nous avons lancé un vaste programme de rencontres avec les gouverneurs des îles, les directeurs

des sociétés d'État, des entreprises publiques, les institutions judiciaires, les forces de l'ordre, les responsables du secteur financier et bancaire, ainsi qu'avec les représentants de la société civile et du secteur privé. Dans ce même élan, nous avons organisé des émissions radiotélévisées sur l'ORTC dans le cadre de la sensibilisation », a souligné le conseiller Mohamed Allaoui.

À son tour, le Chef de l'État a tout d'abord salué les efforts accomplis par la Chambre anti-corruption en dépit de sa récente création. Il a ensuite réaffirmé son engagement personnel, ainsi que celui du gouvernement, à accompagner le processus de lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Dans cet esprit, le président Azali s'est engagé à appuyer la Chambre dans le renforcement des campagnes de sensibilisation auprès des citoyens et des administrations, l'organisation d'une séance de travail approfondie entre les membres de la Chambre et les conseillers désignés de la Présidence, ainsi que l'adoption de mécanismes solides de prévention et de lutte contre la corruption à tous les niveaux de l'État, en tenant compte de la réalité nationale.



ELECTIONS CONSULAIRES

Top départ pour la liste Nouvelle Opaco – Synaco

Selon la présidente de la nouvelle Opaco Sitti Djaouharia, la mandature précédente a été marquée par un engagement constant au service du secteur privé. Sous la houlette de M. Chamssoudine Ahmed, (Opaco) à la tête de l'Uccia et de M. Ali Idjihadi (Synaco) à la tête de la CCIA de Ngazidja, les organisations ont travaillé à : accroître la visibilité et l'influence du réseau consulaire, instaurer un dialogue public-privé constructif et régulier, obtenir la libéralisation du secteur du riz ordinaire, et contribuer à la création de la (CNC) Commission Nationale de la Concurrence. Mais aussi doter le

réseau consulaire de nouveaux statuts, faciliter l'entrée du secteur privé dans la Sogak, initier les mécanismes innovants de financement. Une équipe qui s'est investie au développement d'un réseau consulaire de proximité, et qui a initié la cohésion du secteur privé national, tout en renforçant les capacités des membres par des formations et enfin engagé la modernisation du management de l'Uccia.

Pour cette nouvelle mandature, la principale coalition présente dans la course, présente une équipe renouvelée, unissant leurs forces autour de M. Chamssoudine Ahmed (Opaco) et Mohamed Mougnidaho

(Synaco). La liste est composée de membres représentatifs des secteurs d'activité composant les collèges du réseau consulaire : commerce et service, industrie et artisanat. Une représentation équilibrée pour une action efficace, selon les conférenciers. « Ces deux organisations affichent six engagements clés pour un secteur privé prospère. En s'appuyant sur les défis restants et les besoins exprimés par les opérateurs économiques, à savoir : la commande publique, l'exercice des activités commerciales par les étrangers, la lutte contre l'informel, la protection de l'entreprise nationale, la prévisibilité fiscale et la sécurité

financière, et la formation professionnelle. Elles s'engagent à mettre en place un contrôle affectif des activités des étrangers pour protéger l'économie locale contre toute forme de prédation et pour soutenir activement les entreprises nationales. Et l'adoption de mesures de soutien concrète et d'un cadre réglementaire favorisant un environnement commercial sain, incluant l'application effective de la préférence nationale. Ainsi que d'autres mesures pour garantir une concurrence loyale », dit-elle.

Pour finir, les deux partenaires ont rassuré d'améliorer les services aux membres en les

rationalisant, en les professionnalisant et en intégrant l'intelligence artificielle. Maîtriser les coûts logistiques liés aux import/export, optimiser les procédures portuaires et garantir une meilleure prévisibilité des coûts. Et créer de nouvelles opportunités économiques par l'organisation de foires commerciales, le soutien à l'exportation, le renforcement de l'observation économique et la promotion des partenariats public-privé, pour ne pas citer que ceux-là. Vaste chantier en perspective pour les quatre prochaines années.

Nassuf Ben Amad

SECTEUR BANCAIRE :

La SOGAK pour faciliter l'accès aux crédits

Le gouvernement a procédé, ce 13 mai, à l'inauguration officielle de la société de garantie des Comores (SOGAK), une nouvelle institution financière dédiée au soutien des MPME (micro, petites et moyennes entreprises). Dotée d'un capital de 1,5 milliard KMF, cette structure a pour mission de faciliter l'accès au financement pour les opérateurs économiques et les entrepreneurs locaux, afin de leur permettre de développer et pérenniser leurs activités.

Assoumani a souligné que c'est la concrétisation de sa vision « Un jeune, un emploi ». Les administrations publiques sont saturées. « Les jeunes doivent s'épanouir dans leur vie en créant des projets. D'où la justification de la SOGAK pour faciliter l'accès au financement des petites et moyennes entreprises. Elle doit assurer la crédibilité entre les banques et les porteurs de projets en ce qui concerne les crédits bancaires » a-t-il soutenu.

La SOGAK dispose de 1,5 milliards de francs comoriens pour assurer ses missions. Ce fonds de garantie est composé de deux fonds distincts à savoir un fonds de garantie de 300 millions kmf pour les axes prioritaires identifiés par le plan Comores Emergents, dont le tourisme, la pêche, l'agriculture ou l'artisanat. Puis un autre fond de garantie de 1.2 milliards pour les autres secteurs notamment le privé. C'est dans ce sens que le ministre des finances Abdourazak Ibrahim a signifié que « la SOGAK est un outil au service des entrepreneurs. La création de cette société financière de garantie est le symbole d'un pays qui fait confiance à son secteur privé. Ce mécanisme est le résultat d'un partenariat solide entre



l'État et le secteur privé ». Et en parlant du secteur privé, l'ambassadeur de la France à Moroni Sylvain Riquier a soutenu : « Le secteur privé est la pierre angulaire du développement. Un secteur qu'il faut toujours soutenir ». Et d'appuyer : « Avec SOGAK, le risque des crédits bancaires est atténué puis elle va favoriser l'inclusion financière que souhaite la banque centrale des Comores »

Le gouverneur de la banque centrale Younoussa Ben Iman a précisé

qu'il s'agit « d'une étape décisive sur l'inclusion financière. Elle vient briser les codes de blocage à l'accès au financement des projets en apportant des réponses structurelles et stratégiques au développement économique du pays. C'est un outil qui renforce l'offre au financement ». Quant au directeur général de la SOGAK Fahar El Dine Mohamed, il dit mesurer « le rôle de la SOGAK dans l'accompagnement des entreprises. La SOGAK a son rôle à jouer pour transformer l'in-

clusion financière en une inclusion productive. Et je fais appel aux autres institutions financières de venir s'associer à cette initiative. Avec mon expérience, je m'engage à travailler pour faire de cette initiative un véritable succès ». C'est dans cette ambition de faciliter l'accès aux crédits bancaires que la SOGAK a vu le jour.

Kamal Gamal

EXTRADITION DU BACHAR :

Le COMRED parle « d'enlèvement »

Le COMRED a fait une déclaration le 13 mai dernier au cours de laquelle elle dénonce les manœuvres diplomatiques effectuées auprès de la Tanzanie pour permettre « l'enlèvement » et « l'extradition » du blogueur Bachar Mpingu à Moroni. Ce mouvement d'opposition accuse le gouvernement d'utiliser sa force non pas pour protéger ses citoyens mais pour « museler » la voix des

opposants même en dehors du territoire.

Face à l'extradition de Bachar Mpingu qui a eu lieu le 10 mai dernier, le COMRED a manifesté son mécontentement contre « les méthodes extrajudiciaires employées par le régime du colonel Azali pour anéantir ou museler l'opposition. L'enlèvement de Bachar Mpingu à Dar es Salam, en

Tanzanie, le mercredi 7 mai 2025, suivi de son extradition à Moroni le samedi 10 mai, avec l'implication directe présumée de l'ambassadeur des Comores sur place, est édifiant. Ce haut diplomate aurait utilisé ses relations amicales avec la victime pour la piéger, organisant un rendez-vous fatal dans un hôtel où des hommes de main l'attendaient ».

A en croire le COMRED « le régime dit avoir usé de la diplomatie

mais, selon des témoignages sur place, il aurait surtout eu recours à la politique des malles pour orchestrer le kidnapping de Bachar Mpingu et son extradition à Moroni. ».

C'est ainsi qu'il dénonce « vigoureusement la piraterie et la misanthropie du régime Azali, au-delà des propos tenus par Bachar et qui n'engagent que lui-même ». Et d'appeler : « au respect de l'État de droit et à l'utilisation scrupuleuse

des deniers publics, non pour financer des vendettas scélérates, mais pour répondre aux besoins fondamentaux de la population ». Selon cette organisation, le premier devoir d'un État est de « protéger ses citoyens et non de les pourchasser dans le pays et hors des frontières lorsqu'ils n'ont pas la possibilité de s'exprimer librement ».

Kamal Gamal

SOCIÉTÉ

Une semaine sans eau à Djando, place au rationnement

Suite à la foudre survenue dans la nuit du 14 avril, qui avait endommagé plusieurs équipements, notamment ceux de Comores Telecom, coupant ainsi Mohéli du reste du pays, la SONEDE n'a pas été épargnée. Un transformateur situé dans la région de Djando a été gravement endommagé, mettant hors service la pompe principale, provoquant une pénurie d'eau dans presque toute la région.



Bien que la pompe ait été réparée, les habitants de Djando continuent de subir des coupures régulières d'eau, la SONEDE adoptant désormais des mesures préventives en cas d'intempéries pour éviter d'autres incidents liés à la foudre. Pendant une semaine, cinq localités de la région ont été privées d'eau courante à cause de cette panne. De nombreux appareils électroménagers ont également été endommagés par la surtension, tout comme les infrastructures de Comores Telecom, entraînant une coupure des communications dans le sud de Ngazidja et l'ensemble de l'île de Mohéli pendant plusieurs heures.

Privés d'eau, les habitants n'ont eu d'autre choix que de recourir aux puits traditionnels. « On paie cher pour une eau qu'on ne reçoit même

pas », se plaint un résident, exprimant sa lassitude face à une situation devenue fréquente. Le coût jugé élevé du service avait déjà provoqué par le passé des mouvements de protestation. Ce retour forcé à des moyens d'approvisionnement archaïques met en lumière la fragilité du réseau local et soulève des interrogations sur l'entretien des infrastructures et la capacité de réaction des autorités compétentes. Les résidents se sont organisés tant bien que mal pour faire face à cette pénurie.

Aujourd'hui, bien que la pompe

soit de nouveau fonctionnelle, la SONEDE procède à des coupures à chaque signe de mauvais temps. « Nous sommes en pleine saison des pluies. Vous savez qu'après la foudre du 14 avril, un transformateur avait été endommagé, rendant la pompe à eau inopérante », explique Abdoul Bastoi Hamidi Mbaraka, directeur régional de la SONEDE. « Il nous a fallu une semaine pour obtenir un nouveau transformateur et remettre la pompe en état. Seules les localités de Siry, Ziroudani et Itsamia avaient été épargnées. » Il précise cependant que les risques

liés à la foudre persistent : « Nous surveillons attentivement sur les installations. Dès que le ciel devient menaçant, nous suspendons le fonctionnement des pompes jusqu'à ce que le temps s'améliore. Cela explique les délestages fréquents dans la région de Djando. » Le directeur appelle la population à prendre ses dispositions en stockant suffisamment d'eau chaque fois que celle-ci est disponible dans les robinets.

Riwad

La Gazette des Comores
Fondateur et Directeur général
Said Omar Allaoui
Directeur de la publication
Elhad Said Omar
Rédactrice en chef
Andjouza Abouheir
Secrétaire de rédaction
Toufé Maecha
Rédaction
Mohamed Youssouf
Sanaa Chouzour
A. Mmagaza
M.I.M Abdou
Nassuf Ben Amad
Kamal Gamal Abdou
Nabil Jaffar
Riwad
A Bardraoui
Mohamed Ali Nasra
Mise en page
Abdouchakour Aladi Nourou
Responsable commercial
Mariama Mhoma
Documentation archiviste
Hadidja Abdou
Photographe / Site Web
Mohamed Said Hassane
Impression
Graphica Imprimerie
www.lagazettedescomores.com
Tel: 773 91 21/ 322 76 45



AFG BANK COMORES (AFG BANK KM)

Société Anonyme avec Conseil d'Administration au capital social d'un milliard (1.000.000.000) de Francs Comoriens Siège social : Moroni place de France RCCM n° KM-HAH-01-1981-B14-00176

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de l'AFG Bank Comores sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
LE LUNDI 02 JUIN 2025 A 12 HEURES**

A la salle de conférence Kone DOSSONGUI

**Siège Social de l'AFG Bank Comores Place de France à Moroni
Union des Comores à l'Effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :**

- I. Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024.
- II. Lecture des rapports des Commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2024.
- III. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- IV. Affectation du résultat 2024 ;
- V. Approbation de conventions réglementées ;
- VI. Quitus de la gestion des Administrateurs ;
- VII. Fixation du montant des indemnités de fonction allouées aux Administrateurs ;
- VIII. Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- IX. Pouvoirs en vue des formalités légales.

Les documents sociaux relatifs à la tenue de cette Assemblée sont disponibles pour consultation des actionnaires au siège social de l'AFG Bank Comores à l'adresse indiquée, à l'agence de Mutsamudu Anjouan et à l'agence de Fomboni Mohéli.

Le Président du Conseil d'Administration de l'AFG Bank Comores

AFG BANK COMORES S.A. AU CAPITAL DE 1 000 000 000 F COMORIENS RCCM
N° KM-HAH-01-1981-B14-00176
SIEGE SOCIAL : PLACE DE FRANCE MORONI -B.P. 175 ou 1009 MORONI – COMORES - SWIFT : AFGKMKM Tel. (269) 773.02.29 – Fax (269) 773.12.29 – Email :
bic@biccomores.net / infos@afgbank.km. www.afgbankcomores.com



Union des Comores

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU TOURISME

UNITE DE GESTION PROGRAMME



Union européenne

« PACTE VERT ET BLEU - COMORES ULANGA NE MAESHA
(PVB-CUM) » (l'Environnement pour la vie)
N° NDICI-AFRICA ACT-61259 - N° JAD.1051100
Devis-Programme pluriannuel N° 2024/457- 548

**Avis type pour publication au niveau local d'appels
d'offres ouverts locaux**

Fourniture de cinq (05) véhicules pour l'Unité de
Gestion du Programme Pacte Vert et Bleu « Comores
Ulanga ne Maesha-PVB-CUM ».

PVB-CUM/UGP/2025/AO/001-POUR Véh

L'Unité de Gestion du Programme Pacte Vert et Bleu – « Comores Ulanga ne Maesha- PVB-CUM » envisage d'attribuer un marché de fournitures pour la fourniture, la livraison, la mise en service et le service après-vente de cinq (05) véhicules pour le Programme Pacte Vert et Bleu – « Comores Ulanga ne Maesha-PVB-CUM », pour Moroni et ses points focaux de Moroni (Grande Comore), Mutsamudu (Anjouan) et Fomboni (Mohéli), Financé par NDICI-AFRICA ACT61259 - Devis-Programme pluriannuel N° 2024/457- 548

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse suivante :
**Directeur national /Régisseur
UNITE DE GESTION DU
PROGRAMME(UGP)**

Programme Pacte Vert et Bleu
Comores - Ulanga ne Maesha PVB-CUM
NDICI-AFRICA ACT61259
Devis-Programme pluriannuel N°
2024/457- 548
Ancien Bâtiment de la Direction
Générale de Sécurité Civile
Moroni-Kartala - Comores
E-mail: secretariat.pvb@comores-europe.org

La date limite de soumission des offres est fixée au 12 juin 2025 à 13 h 00

Les éventuelles informations complémentaires ou clarifications/questions seront publiées sur le site internet
www.comores-europe.km

FOOTBALL, CHAMPIONNAT – PHASE NATIONALE:

FC Djomakawe ou le retour des gladiateurs

Jamais dans l'histoire récente du football comorien un club n'aura suscité autant d'attention que le club d'Ongoju. Et cette attention n'est pas bénigne car elle résulte des bonnes performances de l'équipe voilée presque deux ans. Demi-finaliste de la coupe des Comores l'année dernière, battu in extrémis par Etoile du Centre de Salimani. FC Djomakawe qui était à l'époque en deuxième division, va cette fois représenter l'île d'Anjouan en championnat pour avoir été sacré champion pour cette saison 2025.

Eux n'attendaient que ça, la sortie du calendrier des phases nationales du championnat et de la coupe des Comores. Et c'est chose faite depuis mardi dernier : « Nous avons le plaisir de vous informer de l'organisation des phases nationales de la Coupe des Comores et du championnat des Comores 2025. Ces événements se dérouleront à Moroni du 04 au 09 juin pour la Coupe des Comores et du 14 au 20 juin 2025 pour le championnat », peut-on lire dans une note adressée aux ligues régionales

par le secrétaire général de la FFC, Hamidou Mradabi.

Eux, les joueurs de FC Djomakawe champion régional depuis la fin du week-end dernier sont, semblent-ils déjà dans leur bulle en attendant le début du championnat. L'exploit réalisé par les hommes de coach Rafiki Saïd alias Chimiste est inédit dans l'histoire du football comorien. Promu en première division à la fin de la saison dernière, les Verts de Ongoju ont réussi l'exploit d'être sacré dès leur première année dans l'élite comorien. De mémoire sauf erreur de notre part, c'est la première fois que cela se réalise au sein de notre championnat.

Un peu en retrait lors de la phase aller du championnat, les gladiateurs de Ongoju ont eu le mérite de faire une deuxième phase de championnat sans la moindre défaite. Avec trente-trois (33) points au bout des 18 journées de championnat, FC Djo affiche 10 victoires, 4 matches nuls, pour trois défaites et une différence de 12 buts au compteur. Derrière Gombessa sport tout au long de cette deuxième moitié de championnat, Djomakawe a attendu son heure



avant de surgir et ne plus lâcher cette première place. Le tournant du championnat s'est joué lors de la seizième journée, lorsque FC Djo a arraché une précieuse victoire (2-0) contre Etoile d'Or.

Cette dynamique a été rendue

possible grâce à un effectif soudé autour du capitaine emblématique, le bien nommé Koitra. Buteur à sang froid, ce dernier était entouré par des bons éléments au milieu de terrain à l'image d'un Drogba de deux éléments piqués au champion de Mwali

2024, l'Etoile du centre de Salimani. Lors de la phase nationale, le club d'Ongoju va essayer d'être le premier club comorien qui passera de la deuxième division au titre de champion des Comores.

Imtiyaz



MINISTRE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DE L'URBANISME CHARGE
DES AFFAIRES FONCIERES ET TRANSPORTS TERRESTRES

UNION DES COMORES

Financement de la BM : Subvention IDA _E191-KM

Maître d'Ouvrage : Unité de Gestion du Projet Régional de Résilience Climatique (PRRC)

Pays : UNION DES COMORES

Projet : Projet Régional de Résilience Climatique (PRRC)

Titre du Marché : PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF

AFFECTE A L'UNITE DE GESTION DU PROJET « PRRC-KM » - Moroni

Prêt/Crédit/Don No : E191-KM

Appel d'Offres No : 2025-DC-07-UGP-PRRC

Emis le : 05 MAI 2025

1. Le Gouvernement de l'Union des Comores a obtenu un financement de Banque Mondiale d'un montant de 5,4 millions de dollars USD pour financer le **Projet Régional de Résilience Climatique (PRRC)**, et à l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du Marché de : **PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF AFFECTEE POUR L'UNITE DE GESTION DU PROJET « PRRC-KM » - Moroni** « Pour ce marché, l'Emprunteur devra utiliser pour les paiements la méthode de décaissement intitulée « Paiement à partir du compte désignés du projet », telle que définie dans les Directives de Décaissement de la Banque mondiale pour les Financements de Projets d'Investissements (FPI). »

2. L'Unité de Gestion de Projet (UGP) invite, par la présente, les Soumissionnaires de pays éligibles à soumettre des Offres sous pli fermé, pour la réalisation de **PROJET DE REHABILITATION DU BATIMENT ADMINISTRATIF AFFECTEE POUR L'UNITE DE GESTION DU PROJET « PRRC-KM » - Moroni**, un programme qui se résume pour les espaces intérieurs,

d'une superficie de 126 m2, à la construction de 6 bureaux, une salle de réunion, 3 sanitaires dont un sanitaire privatif et pour les espaces extérieurs, une citerne, une fosse septique et des parkings et un espace vert.

3. La passation de marchés sera conduite par passation de marchés au niveau national en utilisant un Document d'Appel d'Offres (DAO) tel que défini dans les « Règlements des Passations de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteur de FPI » Mars 2021 (« les Règles de Passations des Marchés »), et est ouvert à tous les Soumissionnaires de pays éligibles.

4. Les Soumissionnaires intéressés de pays éligibles peuvent obtenir des informations Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'adresse indiquée ci-dessous et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres durant les heures de de bureau de 08h à 16h00 (heure de Moroni) à l'adresse mentionnée Numéro 01.

5. Le Document d'Appel d'Offres en français peut être obtenu par tous les Soumissionnaires de pays éligibles en formulant une demande écrite à l'adresse N°1.

6. Les Offres doivent être remises à l'adresse ci-dessous au plus tard à **Lundi 09 juin 2025 à 14H00 (heure locale de Moroni)**. La remise des Offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute Offre reçue après la date limite de remise des Offres sera écartée. Les enveloppes extérieures des Offres marquées « OFFRE ORIGINALE », et les enveloppes intérieures marquées « PARTIE TECHNIQUE » seront ouvertes publiquement en présence des représentants

désignés des Soumissionnaires et de toute personne qui souhaite assister à l'ouverture des Offres à l'adresse indiquée ci-dessous :] **le Lundi 09 juin 2025 à 14H00 (heure locale de Moroni)**. Toutes les enveloppes marquées « PARTIE FINANCIERE » devront rester fermées et seront conservées dans un lieu sûr du Maître d'Ouvrage jusqu'à la seconde ouverture publique des Offres.

7. Toutes les Offres doivent être accompagnées d'une Garantie pour un montant de **Cinq Cent Mille (500 000) Francs KMF**.

8. Veuillez noter que le Règlement de Passations des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les propriétaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de l'avis de Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgateur des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le document d'Appel d'Offres.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est la suivante :

Monsieur le Coordonnateur du PRRC
Projet Régional de Résilience Climatique-Comores (PRRC);
Enceinte de l'Union des Meck quartier ambassadeur, Entrée corniche rez de chaussée du bâtiment situé à l'Ouest,
BP 12 Moroni -Union des Comores, Téléphone : (+269) 733 26 09
Email : mailto:rcrcomores@gmail.com;samil.chakira@outlook

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

Les enseignants contractuels dénoncent des diplômés «douteux»

Dans un communiqué des enseignants contractuels à l'université des Comores (UDC), dénoncent des pratiques « opaques » et « contraires » aux textes réglementaires sur le recrutement des enseignants. Ledit communiqué évoque une intégration « illégale » de certains enseignants dans le système universitaire avec des « diplômés douteux dont cinq obtenus à Madagascar et trois en France sans vérification, uniquement en raison de leur proximité avec certains responsables ». Les signataires réclament un appel à candidature transparent permettant à chaque enseignant de mériter sa place ou un gel correctif de la première session serait envisageable.

Un couac administratif frôle le dysfonctionnement du système universitaire dans un avenir proche. Les enseignants contractuels de l'université des Comores ont publié un communiqué remettant en cause la qualification de certains enseignants recrutés. « Il ressort que les informations transmises par les différentes composantes ne reflètent pas fidèlement la réalité du terrain. Suite au premier conseil scientifique, plusieurs problèmes

ont été identifiés concernant le processus de recrutement des enseignants contractuels à l'UDC », fustigent-ils.

« Le recrutement aurait dû reposer sur des critères objectifs tels que l'ancienneté et le niveau de diplôme. Cependant, nous constatons de graves incohérences : d'anciens contractuels n'ont obtenu que deux à trois ans d'enseignement, tandis que de nouveaux enseignants se sont vu attribuer des volumes horaires correspondant à cinq ou six années, voire davantage », lit-on dans le communiqué. Les signataires le déplorent. « De telles pratiques sont contraires aux textes réglementaires de l'Université et aux lois en vigueur aux Comores. Nous, enseignants contractuels et permanents, dénonçons fermement ces méthodes injustes. Le fait que le conseil scientifique n'ait posé aucune question ni exigé de clarification démontre un favoritisme manifeste fondé sur les liens familiaux ou amicaux, en violation totale de la déontologie universitaire ».

Les contractuels ont également rappelé aux autorités l'illégitimité des chefs de composante depuis 2020. « Nous rappelons que les mandats des chefs de composante sont arrivés à échéance depuis 2020.



À l'époque, ils avaient été nommés à titre provisoire pour six mois par le Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement, ancien ministre de l'Éducation. Depuis, aucune mise à jour institutionnelle n'a été effectuée. Ces responsables continuent pourtant d'exercer leur fonction sans légitimité, allant parfois jusqu'à intimider ceux qui osent remettre en question leurs décisions ». Et de solliciter : « un appel solennel au

gouvernement et au Rectorat de l'UDC afin qu'ils mettent un terme à ces pratiques opaques. Le mérite et la compétence doivent être les seuls critères d'accès aux fonctions académiques. Nous demandons qu'un appel à candidature transparent et équitable soit lancé afin que chaque enseignant puisse avoir une chance basée sur le mérite ». Malgré l'espoir suscité par la nomination du recteur, les enseignants signataires

du communiqué ont regretté que depuis cette nomination, « aucun changement n'a été apporté à ce niveau, ce qui contribue aux dysfonctionnements actuels. Nous estimons qu'un gel correctif de la première session pourrait être envisagé si aucune solution rapide et conforme aux règles n'est mise en œuvre ».

Kamal Gamal



AVIS DE MARCHÉ

NATURE DU MARCHÉ : FOURNITURES

POUVOIR ADJUDICATEUR : EXPERTISE FRANCE S.A.S.

OBJET DU MARCHÉ : Accord-cadre de fourniture, livraison et mise en service de véhicules neufs de type 4x4 tout terrain au profit d'Expertise France aux Comores

LIEU D'EXÉCUTION : Union des Comores, Grande-comore (Moroni)

FINANCEMENT : Groupe AFD

PROCEDURE

Titre : Accord-cadre de fourniture, livraison et mise en service de véhicules neufs de type 4x4 tout terrain au profit d'Expertise France aux Comores

Description : Accord-cadre de fourniture, livraison et mise en service de véhicules neufs de type 4x4 tout terrain au profit d'Expertise France aux Comores

Type de procédure : Appel d'offre ouvert, suivant le lien de la publication PLACE

<https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2763914&orgAcronyme=s2d>

La procédure est accélérée : non

Principales caractéristiques de la procédure : Procédure d'appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un accord-cadre mono attributaire d'une durée maximale de 4 ans de fourniture de véhicules neufs de type 4x4 tout terrain pour les bureaux d'Expertise France en Union des Comores.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Toute personne morale non exclue des financements du Groupe AFD et répondant aux critères d'éligibilité décrits dans les termes de référence.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION :

Les critères de notation des offres se feront comme suit :

Critère 1 : Prix des prestations -La notation financière (NF sur 45 points maximum) portera sur la comparaison des offres financières de l'ensemble des candidats dont l'offre est régulière.

Critère 2 : Qualité technique 55 points

Une note globale (NG sur un maximum de 100 points) sera attribuée à chaque offre, évaluée techniquement et financièrement. Le(a) soumissionnaire ayant obtenu la note globale la plus élevée sera considéré (e) comme ayant fourni l'offre économiquement la plus avantageuse et se verra attribuer le marché.

Le pouvoir adjudicateur peut ne pas donner suite à la consultation pour tout motif d'intérêt général.

PROCÉDURE :

Appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-2, R. 2161-2, R. 2161-3, R. 2161-4 et R. 2161-5 du CCP

CONDITION D'ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation est gratuit.

Pour l'obtenir, à travers le lien ci-après : <https://www.marchespublics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=2763914&orgAcronyme=s2d>

Vous pouvez également demande le lien en effectuant la demande à l'adresse suivante: log.comores@expertisefrance.fr

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES :

Toute demande d'informations complémentaires sur des points techniques ou administratifs du dossier devra être effectuée via l'adresse email : log.comores@expertisefrance.fr au plus tard **5 jours** ouvrés avant la date limite de remise des offres.

La date limite de soumission est fixée au **03/06/2025 à 14h00 (heure de Moroni)**.

PROCÉDURES DE RECOURS :

l'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; email : greffe.ta-paris@juradm.fr

Des renseignements sur l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Greffe du Tribunal administratif de Paris, 7 rue de Jouy, F-75004 Paris ; e-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr